



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE
Date de convocation : 21 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-02-2024-031

Objet : Validation de la Stratégie touristique de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique pour la période 2024-2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
Arrivée en cours de séance : Annick COMIER

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELLOT, Justin PAMPHELE à Olivier JEAN-DENIS, Joël Christine LINORD à Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY à Claude BELLUNE, Belfort BIROTA à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Christian RAPHA à Sylvie PALCY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS.
En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Maurice BONTÉ, Jonathan TABAR à Joseph PERASTE, Christian PALIN à Patricia GUION-FIRMIN, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Pamela PATRON, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-10-2022-191 du 13 octobre 2022 portant accord de principe pour l'accompagnement financier de l'Etat pour la réalisation d'un plan de Développement Touristique Durable du Nord ;

Considérant que dans le discours tenu à Basse Pointe le 6 juillet 2021, le Président de CAP Nord Martinique a présenté le tourisme comme un des piliers du développement du territoire et comme un des moteurs de sa politique ;

Considérant que parce que le tourisme est un facteur de développement, un levier qui peut permettre à l'EPCI de réduire son retard de développement en lui donnant les moyens d'assurer sa prospérité localement, la mise en place d'une stratégie touristique constitue un moyen efficace pour faire participer la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique au développement de l'économie martiniquaise ;

Considérant que développer le tourisme rural pour le Nord, participe à la revitalisation, ou au maintien, des économies locales avec la valorisation de l'artisanat, l'accompagnement à l'émergence de l'artisanat créatif, la valorisation des traditions locales, des activités agricoles et de pêche et des petits commerces ;

Considérant que le tourisme culturel contribue à la création d'emplois, à la régénération des zones rurales et urbaines du territoire mais aussi à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ;

Considérant que le Nord Martinique possède de véritables moyens et des potentialités lui permettant de développer une politique touristique sur son territoire ;

Considérant que le 13 octobre 2022, le Bureau Communautaire a validé le lancement d'un accompagnement par l'État de la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable pour le Nord, financé à 100% par le dispositif « Destination France ».

Considérant que ce projet lancé en juin 2023 s'articule autour de :

- Diagnostic et orientations stratégiques de développement de l'économie touristique durable du Nord, compatible avec le projet des Elus et le CRTE,
- Déclinaison d'un plan d'actions opérationnel pour le développement de la politique touristique,
- Rédaction d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et l'Office de Tourisme Communautaire, permettant d'initier la relance de l'OTC et la mise en œuvre du plan d'actions ainsi établi,
- Conception et validation de nouveaux produits touristiques commercialisables à mettre à disposition de l'Office de Tourisme Communautaire et du territoire ;

Considérant les enjeux exprimés :

- Porter véritablement une ambition pour le développement du tourisme dans le Nord de la Martinique, et la transformer en actions concrètes et opérationnelles qui génèrent des retombées pour le territoire,
- Affirmer la durabilité comme « socle » du projet stratégique,
- S'appuyer sur les nombreux atouts de Cap Nord Martinique (biodiversité, culture, gastronomie...) dans sa diversité, et les ressources locales (communes et Office de Tourisme) : des compétences nombreuses à valoriser,
- Favoriser la co-construction du projet stratégique pour fédérer les acteurs et créer un environnement de confiance,
- Être attentif aux évolutions de la filière et des attentes pour renforcer l'attractivité : enjeu désaisonnalisation de la fréquentation / cyclicité, formation initiale et continue...,
- Mettre en place des outils d'évaluation des politiques publiques,
- Faire le point avec les maires/élus communaux,
- Faire monter les hébergement (meublés et villas) en qualité,
- Un fort potentiel sur les segments d'hébergement « au vert » ou sportifs (camping ; glamping ; auberge 2.0. ...) ;

Considérant, l'Analyse de l'offre par filières :

- Filière Plaisance à fort potentiel mais faiblement mise en tourisme,
- Filière Sports nautiques à très fort potentiel, la mise en tourisme est à accentuer,
- Filières Randonnée et Randonnée sportive à fort potentiel mais faiblement mise en tourisme,
- Filières Spiritourisme à très fort potentiel, la mise en tourisme est à structurer avec le CODERUM pour qu'elle profite à un plus grand nombre d'acteurs,
- Filière Gastronomie et Terroir à très fort potentiel, la mise en tourisme est à accentuer pour en faire des produits touristiques clés,
- Filière mémorielle à très fort potentiel, la mise en tourisme est à accentuer (réhabilitation de sites ; approfondir la manière et la forme de la communication),
- Filière culturelle à fort potentiel mais faiblement mise en tourisme ;

Considérant, les éléments issus de ce travail :

- Un plan d'actions opérationnel, qui met à plat l'existant, hiérarchise les priorités et définit la marche à suivre pour la mise en place d'une politique touristique,
Un plan d'action hiérarchisé qui traduit l'ambition touristique de CAP Nord Martinique au sein de la destination Martinique.
- Une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et l'Office de Tourisme Communautaire,

- Une proposition de nouveaux produits touristiques commercialisables à mettre à disposition de l'Office de Tourisme communautaire et du territoire ;

Considérant que le Comité de Pilotage créé à cet effet a validé le Plan et la stratégie de Développement du Tourisme Durable du Nord le 10 janvier 2024 ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Culture Patrimoine - Développement Économique réunis au Lorrain, le 23 janvier 2024 ont validé le projet de Plan et la stratégie de Développement du Tourisme Durable du Nord ;

Considérant l'ambition du Plan de développement Touristique pour le Nord et son rôle de support de la stratégie de développement touristique du Nord ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider le Plan et la stratégie de Développement du Tourisme Durable du Nord.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 21 juin 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

